

Vendredi 28 août 2020

Des mesures co-construites et utiles pour la rentrée scolaire

Cette année la rentrée scolaire se déroule dans un contexte sanitaire difficile et incertain. Afin que tous les élèves puissent effectuer leur rentrée dans les meilleures conditions possibles, la Ville de Rouen a souhaité co-construire cette rentrée, avec les personnels de l'Education nationale et les parents d'élèves. Durant tout le mois d'août des réunions et visioconférences associant les parents d'élèves, les services de la Ville et de l'Education nationale, ont permis d'élaborer des mesures concrètes, dans le cadre du protocole sanitaire défini par l'Etat.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, et Florence HEROUIN LEAUTEY, Adjointe en charge des écoles et de la petite enfance : *« L'accueil des 7 800 élèves rouennais est pour toute l'équipe municipale une priorité. Nous tenons à remercier les plusieurs centaines de parents d'élèves, les personnels de l'Education nationale, ainsi que les agents de la Ville, qui se sont mobiliser pour co-construire des mesures utiles, afin que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles. Cette méthode basée sur le dialogue et l'échange sera appliquée par la Ville de manière permanente. »*

Vous trouverez ci-dessous les principales mesures mises en place par la Ville. Ces modalités de fonctionnement pourront être amenées à évoluer selon les conditions sanitaires du territoire ces prochaines semaines :

- Le nettoyage des classes, du réfectoire et des espaces partagés est effectué quotidiennement, et les locaux aérés 3 fois par jour ;
- Les moyens sont renforcés afin que chaque agent puisse exercer son cœur de métier (ATSEM, agents d'entretien, responsables d'office, animateurs...) ;
- Les repas chauds sont à nouveau servis dans de la vaisselle lavable (non jetable) ;
- Les services périscolaires sont assurés normalement (garderie le matin, goûter et activités le soir) ;
- En complément des points d'eau pour le lavage des mains des enfants, la Ville met à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée des écoles pour les adultes ;
- La Métropole Rouen Normandie a commandé 2200 masques à fenêtre plastique qui seront distribués aux communes (au prorata de leur population) pour leurs écoles et crèches municipales. Le délai de livraison est de 4 à 5 semaines. Ces masques seront destinés à certains adultes travaillant dans les crèches et écoles municipales, au contact d'enfants dont le port du masque « classique » par l'adulte peut constituer un frein à l'apprentissage et aux interactions sociales ;

- A titre expérimental, des rues sont fermées devant 4 écoles maternelles pour sécuriser les abords des écoles à l'ouverture le matin (8h10/8h45) et lors de la fin des cours l'après-midi (16h10/16h45) le mardi 1^{er}, jeudi 3, vendredi 4, lundi 7 et mardi 8 septembre 2020. L'objectif est d'apaiser et sécuriser ces rues (étroites) au moment des entrées et sorties d'écoles. Nécessité renforcée par le contexte sanitaire actuel afin d'éviter les rassemblements et de permettre une distanciation suffisante entre les personnes.

Les écoles concernées sont :

- Maternelle Sapins : fermeture de la rue du Docteur Seguin au carrefour avec la rue Albert Dupuis
- Maternelle Charles Nicolle : fermeture de la rue Pierre Curie au niveau du carrefour avec l'Avenue des Canadiens
- Maternelle Jeanne Hachette : fermeture de la rue Saint André au carrefour avec la rue Lézurier de la Martel
- Maternelle Marie Houdemare : fermeture de la rue du Cordier au carrefour avec la rue du rempart bouvreuil

- Un document simple et court, rappelant toutes les mesures, a été adressé à l'ensemble des 5000 parents d'élèves dont la Mairie dispose de l'adresse email. Il sera remis dans les cahiers de correspondance. Il est également téléchargeable ici :

https://rouen.fr/sites/default/files/download/2020/4p_ecoles_rentree_covid_bd.pdf

- Une page internet dédiée à cette rentrée scolaire, rappelant toutes les mesures et incluant une FAQ (Foire aux Questions), a été créée : <https://rouen.fr/rentree2020>

RAPPEL : Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence : ce sont les mesures les plus efficaces contre la propagation du virus (lavage des mains, distanciation, ne pas se serrer la main ni s'embrasser, port du masque).

Concernant le port du masque, il est obligatoire pour tous les adultes dans l'école ; pour les élèves, il est à proscrire à l'école maternelle et n'est pas recommandé par l'Etat à l'école élémentaire (le port du masque pour les élèves est obligatoire uniquement à partir du collège). Un arrêté préfectoral impose désormais le port du masque aux abords de tous les établissements scolaires du département.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la Ville : <https://rouen.fr/rentree2020>